



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Local de l'association : 17, rue Maison Dieu AVALLON
89200 Tél/Fax. : 03 86 34 15 30

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

RAPPORT MORAL
de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée générale annuelle ordinaire
Du 04 février 2018
(art.26-27 des statuts)

Copies pour information :

- Mr le Maire d'Avallon
- L'Yonne Républicaine

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

1.1 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche a subi cette année une légère augmentation.

Nous disposons toujours de 2 dépositaires pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon et Quarré-les-Tombes. Le magasin de pêche «Au fil de l'eau » à Avallon continue la distribution de nos cartes de pêche. La Boutique de Quarré-les-Tombes, quant à elle, n'a pas souhaité reconduire la vente des cartes pour l'année 2018. Nous avons rencontré le responsable du nouveau magasin « La Quarréenne » qui vient d'ouvrir sur la place de Quarré-les-Tombes. On y trouve de nombreux produits locaux et une très belle sélection de vins naturels. Et bien-sûr votre carte de pêche car le gérant, qui est également pêcheur, a accepté de distribuer nos permis. Il faudra patienter encore quelques jours pour la mise en

place du dispositif et la vente sera opérationnelle début février.

Il faut noter que de plus en plus de pêcheurs prennent désormais leur carte directement par internet.

1.2 Principales évolutions réglementaires 2018 pour l'Yonne

Pas de réelles nouveautés dans la réglementation de la pêche dans notre département pour cette nouvelle année. Il faut noter que la taille et le nombre de captures des carnassiers avaient été modifiés l'année dernière.

Cartes de pêche	Tarifs 2018
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche (77,30)	77,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » (95,00) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	96.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	20.00€
Le supplément EGHO (achat indépendante la carte annuelle)	30,00€
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	6.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	11.00 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (32,00) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche à 1 ligne	33.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	32.00 €

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2017 ET PERSPECTIVES 2018 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2017

On observe toujours une stabilité des ventes de cartes, avec cependant un léger tassement de 2% pour cette année 2017.

2.2 Garderie

Notre AAPPMA dispose à nouveau d'un garde particulier, Monsieur Pascal Douchez.

Monsieur Pascal Douchez a exercé la profession de garde républicain et est désormais en retraite. Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil possible pour l'encourager dans sa mission.

La garderie est toujours effectuée par l'Onéma, les gardes de la Fédération et par l' ONCFS.

L'ONCFS a effectué, à notre demande, plusieurs contrôles sur l'étang de Marrault et le lac du Crescent. (Contrôle de la pêche de nuit sur l'ensemble du Crescent en bateau - plusieurs PV ont été établis à cette occasion). Les principales dérives et infractions constatées sont toujours les mêmes (pêche à l'écrevisse sans permis, pêche de nuit au Crescent en dehors des parcours « carpe de nuit », camping sauvage).

2.3 GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a confié une nouvelle compétence aux communes « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». Ce transfert de compétence aux communes concerne le domaine de l'eau, l'assainissement, et le risque d'inondation. Nous avons été écouté car le Parc du Morvan, qui en est le MOE, a engagé pour 2018 une somme de 10 000 € pour réaliser l'enlèvement des embâcles sur le tronçon de Cure situé entre Chastellux et l'usine de Cure.

2.4 Avallon Station Verte Station Pêcheurs

La Ville d'Avallon bénéficie depuis 2009 du label d'Ecotourisme « Station Verte » qui correspond à la mise à disposition d'un ensemble de services dans un cadre de vie préservé. Une Station Verte propose des séjours porteurs de sens en faveur d'un tourisme nature, authentique et respectueux du territoire. Ce label est un gage de vitalité touristique et économique qui participe à la mise en valeur du terroir. La ville d'Avallon souhaite aller encore plus loin dans son offre touristique en créant un label complémentaire « Station Pêche Famille » pour développer le tourisme Pêche dans l'Avallonnais. Le label « Station Pêche » est né du partenariat entre la Fédération Française des Stations Vertes et la Fédération Nationale de la Pêche en France. Le site retenu pour la création de cette Station Pêche est le pré des Îles de Labaumes dans la vallée du Cousin car il bénéficie déjà d'équipements complémentaires (aire de jeu aménagée, parking, sanitaire, aire de pique-nique). Je vous en parle aujourd'hui car il est fort possible que les règles de pêche sur le secteur du pré des Îles de Labaumes deviennent plus contraignantes dès l'année prochaine.

2.5 Cormorans

Trois autorisations de tirs sur les eaux libres ont été accordées par la DDT à des chasseurs assermentés afin de réguler les cormorans sur le lac du Crescent, l'étang de Marrault et l'étang du Griottier Blanc.

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2017

L'année 2017 a connu un étiage sévère qui s'est traduit par un fort déficit d'eau jusqu'en décembre. Nous avons constaté un assèchement des différents ruisseaux (Ru de la lie - ru de Montmain - Ru d'Aillons). Les fortes précipitations de janvier ont permis de remplir les étangs et les nappes phréatiques. En contrepartie nous allons observer, comme en 2016, une dévalaison importante du poisson par le trop-plein des ouvrages. A Marrault, il faut s'attendre à une perte en gardons et en brochets. Au Crescent, il y a très certainement eu une dévalaison des brochets et des silures. En 2016 et 2017, plusieurs silures, dépassant le mètre, ont été capturés dans la Cure entre Chastellux et Domecy-sur-Cure suite à la crue.

3.2 Entretien - nettoyage

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisé par l'Esat de Montsauges,
- 1 journée pour le nettoyage et le débroussaillage de la pêcherie,

Moyenne Cure (St André et Chastellux)

- 3 journées pour l'enlèvement des embâcles,

Je tiens à remercier les personnes qui ont participé à ces journées de nettoyage, nous étions à chaque fois entre 8 et 15 personnes.

L'Association de Défense du Trinquelin, a effectué, cette année encore, plus d'une dizaine de journées de nettoyage sur le Trinquelin, le Cousin et les ruisseaux affluents.

3.3 Pollution

Une pollution aux hydrocarbures persiste sur la Cure dans le village d'Asquins. La DDT et les pompiers n'ont toujours pas réussi à identifier l'origine de la pollution.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 350 kg de truites Fario et arc surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon et réalisé en 2 alevinages (mars & mai),

- Alevinages du Griottier Blanc : 50 kg de truites Fario, 380 Kg de truites Arc en Ciel,

Alevinage en ombrets

L'alevinage en ombrets n'a pas pu être reconduit cette année, car la pisciculture de Vermenoux a rencontré un incident de fonctionnement, elle a perdu l'ensemble des alevins en ombrets.

Parallèlement nous avons peu de retour sur la capture d'ombres sur la Cure.

3.5 Etang du Griottier Blanc

Le bail de location du Griottier et de la Haute-Cure a été reconduit avec ONF jusqu'en 2029.

La DDT ne nous a pas autorisé à réaliser la vidange cette année, car l'étang du Griottier Blanc est classé en « réserve incendie » et nous étions alors en période de sécheresse.

La population de perches soleil est toujours aussi importante et la vidange de l'étang est repoussée à l'automne 2018.

3.6 Pêche électriques

De nouvelles pêches électriques ont été réalisées en 2017 sur la moyenne Cure et le Chaux par la Fédération de pêche pour établir un bilan de la faune benthique et des poissons, suite à l'augmentation du débit réservé et l'aménagement des ruisseaux affluents. L'augmentation de la densité de truites, est confirmée sur la Cure, avec beaucoup de truitelles de l'année.

4) ACTIONS SPÉCIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux / Entretien

Etang du Chapitre

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Etang de Marrault

- 2 journées pour le débroussaillage de la pêcherie, du chemin et des rives,

Alevinage réalisé cet année:

- 1400 kg de gardons,
- 235 kg de brochetons d'un été,
- 500 de carpes (dont 300 kg venant de Bussières) de carpes,
- 120 kg de tanches,
- 15 kg de sandres (Crescent).

Nous avons encore un alevinage à réaliser à l'étang de Girolles de 150 kg de gardons.

4.2 Etang de Marrault

Une des grilles du déversoir qui était trop endommagée a été remplacée cette année.

Le chemin et le pont d'accès sont de plus en plus endommagés. Un courrier de rappel a été envoyé au Maire de Magny avec copie à Monsieur le Sous-Préfet.

L'abri de Marrault a été vandalisé durant le printemps dernier, un pilier bois supportant la charpente a été brûlé au $\frac{3}{4}$ par des individus qui ont allumé un feu à l'intérieur du local. Il s'en fallait de peu pour que le local brûle entièrement. Ce poteau devra être remplacé.

4.3 Chapitre

L'étang a été remis en eau et empoissonné au printemps (80 kg de gardons et 20 kg de tanches).

Le nouveau moine laisse passer un peu d'eau et de ce fait le niveau d'eau a fortement baissé cette année, en contrepartie le ruisseau situé à l'aval a coulé durant tout l'été et les truitelles ont survécu à la sécheresse.

4.4 Etang de Girolles

Nous venons de trouver un accord avec la commune de Girolles pour ré-ouvrir cet étang à la pêche. La pêche a été interdite en 2017 suite à la non reconduction du contrat de location de la Fédération de l'Yonne. L'étang de Girolles fait désormais partie du domaine de pêche de notre AAPPMA Avallon Morvan pour la Pêche. Il est désormais destiné à une pêche traditionnelle et sera très prochainement aleviné en gardons et tanches. La population de carpes y est déjà bien suffisante.

C'est un grand soulagement pour tous les enfants et pêcheurs des environs de Girolles qui vont pouvoir de nouveau pratiquer la pêche dans leur étang.

4.5 Etang de Bussièrès

La vidange qui avait été annulée en 2016 a pu enfin être réalisée cette année. La Fédération de Pêche de l'Yonne, assistée de la fédération de la Nièvre et d'un pêcheur professionnel a effectué la vidange le 24 et 25 octobre. Notre AAMP a également participé à la pêche afin de récupérer du poisson pour l'étang de Marrault.

Le bilan de cette pêche est le suivant :

- 800 kg de carpes dont 300 kg pour Marrault,
- 50 kg d'amour blanc,
- 340 kg de silures,
- 50 kg Brochets- Sandres pour le Crescent,
- 110 kg de gardons pour Marrault,
- 300 kg de brèmes.

La pelle de l'étang a été déposée et la digue sera arasée dans le cadre de la continuité écologique dès que la DDT aura donné l'autorisation de travaux..

Je vous rappelle les principaux bénéfices de cette opération :

- Libre circulation des poissons,
- Libre circulation des granulats,
- amélioration de la qualité d'eau qui subissait une forte eutrophisation dans l'étang et un important développement d'algues,
- baisse sensible de la température de l'eau dont l'échauffement était très important en été (27 à 30°),
- amélioration du débit en période estivale, L'évaporation sur un tel plan d'eau est estimée de 20 à 100 l/s suivant les conditions du vent et de température.

4.6 Concours carnassiers :

Deux concours carnassiers se sont déroulés cette année sur le Crescent. Le club Carnassiers Icaunais a réalisé son concours Float-tubes le 04 juin 2017. Le Pêcheur Morvandiau organisait pour la seconde année son Open Bateau sur le lac du Crescent. Cette manifestation qui s'est déroulée le 09

juillet a réuni plus de 20 bateaux. Peu de poissons ont été capturés du fait de conditions atmosphériques peu favorables.

4.7 Assemblée Générale de la Fédération :

L'assemblée générale de la Fédération de pêche de l'Yonne se déroulera le samedi 14 avril 2018 à l'hôtel Mercure à Appoigny.

5) RESULTATS FINANCIERS 2017 PROVISOIRES ET PREVISION BUDGETAIRE 2018 :

En bref, et comme vous le constaterez dans un moment à la présentation des comptes 2017 arrêtés au 31 décembre 2017 :

- Les recettes sont de nouveau conformes aux prévisions,
- Les dépenses conformes au budget prévisionnel prévu déficitaire (encore merci à Pierre Fouilloux notre trésorier)
- Présentation des comptes 2017 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2017
- Approbation des comptes 2017 par l'Assemblée Générale et quitus aux Administrateurs.
- Présentation du budget prévisionnel 2018.
- Approbation du rapport moral 2017 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

Monsieur Marc Deschateaux a donné sa démission du bureau pour des raisons personnelles. De ce fait 2 postes du C.A. sont de nouveau à pourvoir.

Nous lançons un appel à candidatures pour les 2 postes disponibles.

Questions diverses :

Daniel Lulic
Président



N.B.

Ce rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2017 pourront être consultés sur notre site <http://aamp.chez.com>